

**Communauté de Communes du Kreiz-Breizh**

*Parc d'Activités de Kerjean 4*

Rostrenen

Dossier 173890L

Dressé le 17/12/2018

Modifié le

- 

## PROGRAMME DES TRAVAUX



QUARTA

123 Rue du Temple de Blosne  
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE  
[WWW.QUARTA.FR](http://WWW.QUARTA.FR)

Le présent programme des travaux a pour objet de décrire les dispositions générales que nous proposons d'adopter pour assurer la viabilité du parc d'activités.

Les équipements décrits dans le présent programme seront étudiés dans le détail avec tous les services concessionnaires des réseaux ainsi que la communauté de commune du Kreiz-Breizh.

## **CHAPITRE I**

### **TOPOGRAPHIE DU TERRAIN**

#### **ARTICLE 1 - TOPOGRAPHIE**

La pente du terrain s'établit depuis la cote 221.60 à l'Est pour finir à la cote 210.45 à l'Ouest, soit une pente moyenne de 1.8%.

## **CHAPITRE II**

### **- TERRASSEMENTS -**

#### **ARTICLE 2 - TERRASSEMENTS**

Le niveau fini de la voirie se situera sensiblement au niveau du terrain naturel.

La terre végétale sera décapée sur l'emprise de la voie et évacuée ou stockée sur l'emprise de l'opération. Puis il sera procédé aux travaux de déblais qui seront évacués hors du site.

## **CHAPITRE III**

### **- VOIRIES -**

#### **ARTICLE 3 - PROFILS EN TRAVERS -**

- Une voie d'une largeur de 6.00m
- Une noue d'une largeur de 2.00m comportant des entrées d'une longueur de 10.00m
- Un trottoir d'une largeur de 2.00m
- Une place de retournement sera créée au centre du projet.

## **ARTICLE 4 - STRUCTURES DES CHAUSSEES ET PARKINGS**

La structure de chaussée sera constituée de :

- Un géotextile
- Une couche de forme en matériaux d'une granulométrie **0/80mm sur une épaisseur minimale de 40cm.**
- Une couche de forme en matériaux équivalent d'une granulométrie **0/31.5mm sur une épaisseur minimale de 20cm.**
- Une couche de **grave bitume sur 12cm**
- Un **enrobé 0/10 à raison de 140 kg/m<sup>2</sup>**

La structure sera à confirmer par une étude sol.

## **ARTICLE 5 – STRUCTURES DES TROTTOIRS**

Une couche de forme en matériaux de type R41, R42, R61, R62 ou équivalent d'une granulométrie **0/60mm sur une épaisseur minimale de 40cm.**

- Une couche de base en tout venant secondaire 0/31.5 de 20 cm d'épaisseur après compactage.
- Un **enrobé 0/6 à raison de 120 kg/m<sup>2</sup>**

Les entrées des lots sur trottoir seront réalisées en enrobé 0/10 à raison 140kg/m<sup>2</sup> avec une structure identique à la chaussée.

## **ARTICLE 6 – BORDURES**

Les bordures seront réalisées conformément au plan voirie assainissement :

Les bordures en limite de chaussée seront en béton de type A2 côté trottoir et P3 côté noue. Les bordures de trottoir seront de type P3.

## **CHAPITRE IV**

### **- RESEAUX DIVERS -**

## **ARTICLE 7 - ASSAINISSEMENT**

Le réseau intérieur du lotissement sera de type séparatif :

### **1. Eaux usées :**

Un réseau d'eaux usées permettra de recueillir les eaux sales en provenance des constructions sur l'emprise du projet et les acheminera gravitairement jusqu'au réseau route de Kergrist.

### **Canalisations :**

Les canalisations projetées sur le plan assainissement joint au dossier seront en PVC CR16 de Ø200.

**Branchements :**

Chaque lot sera muni d'un branchement particulier qui sera également en PVC de Ø d'au moins 160mm avec une pente de 3 % minimum.

Chaque branchement sera muni d'une boîte de branchement à passage direct en PVC CR16 avec tampon fonte rond à poser en domaine privé et soigneusement repérée.

**Regard de visite :**

Les regards de visite seront posés à chaque changement de pente, de diamètre et de direction ou prévus tous les 60 mètres minimum en ligne droite

Les tampons seront articulés norme EN124 marqué NF, diamètre extérieur 850 mm, ouverture libre 600mm D400 ou C250 suivant la nature de la voirie

*L'emplacement des canalisations indiqué sur le plan joint au présent dossier est donné à titre indicatif et pourra être modifié, si besoin est, avant exécution.*

**2. Eaux Pluviales :**

Le réseau "Eaux Pluviales" permettra de recueillir les eaux de ruissellement superficielles des chaussées et des constructions projet et les acheminera gravitairement vers un bassin de temporisation avant d'être rejetées dans le milieu naturel.

Un dossier d'autorisation au titre du code de l'environnement sera déposé en préfecture.

**Canalisations :**

Les canalisations projetées sur le plan assainissement joint au dossier seront en béton centrifugé armé ou en PVC CR8.

**Branchements :**

Chaque lot sera muni d'un branchement particulier en béton d'un diamètre variable en fonction de la taille du lot qui sera posée à l'intérieur du domaine public

**Regard de visite et avaloir :**

Les regards de visite, coulés sur place ou préfabriqués, seront posés à chaque changement de pente, de diamètre et de direction ou prévus tous les 90 mètres minimum en ligne droite. Les tampons des regards seront en fonte ductile.

*L'emplacement des canalisations indiqué sur le plan joint au présent dossier est donné à titre indicatif et pourra être modifié, si besoin est, avant exécution.*

## **ARTICLE 8 - ALIMENTATION EAU POTABLE / PROTECTION INCENDIE**

### **a) Alimentation en Eau Potable**

L'alimentation en eau potable sera assurée à partir du réseau existant FONTE Ø140 de la ZA de Kerjean.

Des robinets vannes en nombre suffisant seront posés afin de ne priver d'eau qu'un nombre restreint d'abonnés en cas de fuite ou d'intervention sur le réseau. Des dispositifs permettant la vidange et la purge des canalisations seront installés au point bas pour la vidange et au point haut pour la purge.

Les branchements particuliers (*besoin sanitaire*) seront pris en charge par l'aménageur.

Si les constructions nécessitent une pression ou un débit supérieur, le coût du branchement correspondant sera supporté par l'acquéreur.

### **b) Défense incendie**

- *Bâtiment dont la superficie est inférieure ou égale à 1000m<sup>2</sup>* :

La défense incendie sera assurée par trois poteaux incendie à mettre en place et d'un poteau existant (Kerjean 1).

- *Bâtiment dont la superficie est supérieure à 1000m<sup>2</sup>* :

La défense incendie sera assurée par les poteaux incendie mis en place par l'aménageur et par un point d'eau complémentaire aménagé par l'acquéreur sur son terrain.

## **ARTICLE 9 - ELECTRICITE BASSE TENSION/ ECLAIRAGE PUBLIC**

### **a) Réseau électrique basse tension :**

Le réseau électrique sera alimenté à partir d'un transformateur électrique mis en place par Enedis au centre du projet.

Le projet général du réseau d'alimentation en électricité de l'opération sera étudié en liaison avec Enedis.

Les branchements particuliers (*ticket bleu uniquement*) seront réalisés par l'aménageur.

Si les constructions nécessitent une puissance supérieure (*tickets jaune ou vert*), le coût du branchement correspondant sera supporté par l'acquéreur.

La ligne électrique surplombant le projet sera déposée.

### **b) Eclairage public :**

Un réseau éclairage public sera réalisé à partir d'une armoire de commande éclairage public raccordé au transformateur électrique.

L'éclairage public du lotissement sera assuré par des foyers lumineux qui seront posés aux points caractéristiques des voies.

## **ARTICLE 10 - RESEAU TELEPHONIQUE/FIBRE OPTIQUE**

La desserte téléphonique du lotissement sera réalisée en souterrain en accord avec Orange  
Le raccordement aux réseaux existants se fera via la ZA Kerjean 1.

Chaque lot sera muni d'une chambre téléphonique de type L1T situé à l'emplacement indiqué sur le plan des réseaux souples.

## **CHAPITRE V**

### **- AMENAGEMENTS DES ESPACES VERTS -**

## **ARTICLE 11 - ESPACES VERTS / PLANTATIONS**

Des arbres seront plantés conformément aux indications portées au plan de composition.

## **CHAPITRE VI**

### **-COLLECTE DES ORDURES MENAGERES-**

## **ARTICLE 12 - COLLECTE DES ORDURES MENAGERES**

La collecte des ordures ménagères sera étudiée en liaison avec la Communauté de commune de la Kreiz-Breizh.

## **CHAPITRE VI**

### **EXECUTION DES TRAVAUX**

## **ARTICLE 13 - EXECUTION DES TRAVAUX**

### 1ere phase

- Terrassements généraux et bassins de temporisation
- Réseaux eaux usées, eaux pluviales
- Empierrement
- Réseaux AEP, PTT, EDF, GAZ et câbles éclairage public
- Branchements particuliers EP, EU, AEP, PTT, GAZ et EDF
- Revêtement provisoire

### 2<sup>ème</sup> phase

- Bordures
- Candélabres
- Chaussée définitive
- Plantations